

Changements au guide de demande pour le volet « Travailleurs essentiels de la construction »

Entrée en vigueur : Le 26 février 2025

- La section « Si nous décidons de refuser votre demande » a été mis à jour.

Entrée en vigueur : Le 1^{er} juillet 2024

- Le certificat de désignation expire à la fin du mois un an après votre date de mise en candidature.

Entrée en vigueur : Le 23 avril 2024

- Le test d'anglais essentiel Pearson (Pearson Test of English (PTE) Core) est accepté comme preuve d'aptitude linguistique.

Entrée en vigueur : Le 3 février 2024

- Votre emploi doit être chez un employeur de la Nouvelle-Écosse dans le secteur de la construction (SCIAN 23) ET doit se trouver en Nouvelle-Écosse.